



Arnaud BEVILACQUA  
Bernard GUEANT  
Co-secrétaires académiques  
SNASUB/FSU Amiens

**Syndicat national de l'administration  
scolaire, universitaire et des bibliothèques**  
---  
**Fédération syndicale unitaire**

Amiens, le 10 décembre 2011

A Monsieur le Recteur  
de l'Académie d'Amiens  
Rectorat d'Amiens  
20, Boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 AMIENS CEDEX

Objet : demande urgente d'audience.

Monsieur le Recteur,

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir recevoir une délégation académique du SNASUB-FSU dans les meilleurs délais possibles.

En effet, il devient urgent que vous nous communiquiez votre projet de réorganisation des services académiques pour la rentrée de septembre 2012.

Dans les trois inspections académiques, des personnels des services a priori concernés ont fait l'objet de communications à ce sujet par les inspecteurs d'académie ou par des secrétaires généraux (de l'académie ou de l'inspection académique concernée). Nulle part votre projet global n'a été réellement exposé.

Nous trouvons par ailleurs pour le moins "piquant" que vos décisions pour la rentrée prochaine soient communiquées aux personnels sans qu'aucune instance technique de consultation des élus de ces mêmes personnels n'ait été réunie à ce sujet, ni concertée, ni informée.

Nous sortons d'une phase électorale très intense qui a vu la mise en place d'un scrutin pour l'élection directe des élus du personnel dans les comités techniques, comités techniques nouvelle version issus de discussions entre les organisations syndicales et le ministère de la fonction publique ayant débouché sur les "accords de Bercy". Et à l'issue de cette période, vous annoncez directement des décisions très lourdes en matière d'organisation des services et d'implantation des emplois administratifs dans l'académie sans réunir au préalable le comité technique compétent, le comité technique académique (**décret n° 2011-184 - Titre III relatif aux attributions et aux 1° et 2° de l'article 34 concernant les questions relatives au fonctionnement des services et à la gestion prévisionnelle des emplois**).

Cela n'est pas conforme avec les textes en vigueur. Cela vide de sens l'ensemble des opérations électorales qui viennent d'avoir lieu pour désigner les représentants des personnels dans les instances techniques de concertation.

Nous n'imaginons pas un seul instant, compte-tenu des éléments d'information dont nous disposons tout de même, que votre projet pour la rentrée prochaine date de la semaine dernière. Nous savons que la réorganisation des services académiques est un dossier ouvert

dans l'académie d'Amiens depuis les suppressions d'emplois dans la filière administrative depuis au moins 2004. C'est pourquoi, nous ne pouvons accepter que votre décision en la matière soit prise et même "notifiée" aux personnels des inspections sans consultation préalable des instances.

**Cette question aurait dû faire l'objet d'un point à l'ordre du jour du dernier comité technique paritaire académique réuni le 11 octobre dernier ou bien d'un point mis à l'ordre du jour d'un CTA prévu par le décret n° 2011-184, réuni après le 20 octobre.**

Evidemment, ce que nous refusons dans ce calendrier unilatéralement décidé par vous et mis en œuvre à marche forcée, ce n'est pas l'information des collègues exerçant dans les IA à quelques jours de l'ouverture de la première phase des opérations de mouvement des personnels administratifs. Ce que nous refusons, c'est que vous considériez comme acquis et définitivement bouclé votre projet pour la rentrée 2012, sans confrontation ni dialogue avec les personnels et leurs représentants, sans discussion y compris avec les usagers concernés ni même avec l'ensemble des partenaires qui pourraient être intéressés par les questions d'aménagement du territoire et de respect des emplois existant dans tel ou tel bassin d'activités.

Ce que nous refusons évidemment, c'est la mise en œuvre à marche forcée de la RGPP, cette révision générale des politiques publiques qui fait tant de mal aujourd'hui aux services publics en général et à l'éducation nationale et à son administration en particulier.

En clair, si vous décidiez que la gestion individuelle des personnels enseignants du 1er degré soit concentrée à l'inspection académique de l'Oise, quel avenir pour les inspections académiques de l'Aisne et de la Somme, quel avenir tout court pour les inspections académiques et l'organisation départementale de l'éducation nationale ? Avec quelles missions et présence, quels emplois et quels guichets ? Quel fonctionnement pour permettre aux usagers - les enseignants du 1er degré - d'accéder aux services qui gèrent leur dossier ? Quid des gestions départementales en la matière ? Et si des dizaines d'emplois disparaissent des inspections académiques, à court et moyen terme, comment faire pour vivre et travailler à LAON par exemple ?

Toutes ces questions sont posées mais votre communication n'y a pas répondu. C'est pourquoi, nous tenons à ce que vous receviez une délégation de notre syndicat dans les meilleurs délais.

Dans l'attente d'une réponse très rapide de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre considération distinguée.

Arnaud BEVILACQUA,



Bernard GUEANT,

